

Direction Départementale des Territoires et de la Mer 56

Service Eau, Nature et Biodiversité,
Unité Milieux Aquatiques et Ressources en Eau
56019 Vannes Cedex

Objet : Demande d'avis sur le dossier de déclaration concernant les travaux d'aménagement d'une aire de carénage dans l'emprise de l'îlot S à la pointe de Kéroman sur le territoire de la commune de Lorient.

Nantes, le 6 juin 2018

V/Réf. : N° 56-2018-00101

N/Réf. LER/MPL/18.30/Na

Affaire suivie par Lucie Bizzozero

Monsieur,

Par mail en date du 26/04/2018, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant les travaux d'aménagement d'une aire de carénage dans l'emprise de l'îlot S à la pointe de Kéroman sur le territoire de la commune de Lorient.

1-Contenu du dossier reçu

Le dossier est constitué d'un rapport Dossier loi sur l'Eau de déclaration en date d'avril 2018 (71 pages).

2-Analyse du dossier

Le présent avis porte sur le contenu du dossier de déclaration sur les domaines pour lesquels l'Ifremer est compétent à savoir la qualité chimique et écologique des masses d'eau de transition.

Ce dossier appelle de notre part des remarques sur les parties état initial, effets, et mesures.

Les travaux sont réalisés dans le cadre d'un projet plus global d'aménagement de l'îlot S. Les activités qui seront réalisées sont les suivantes :

- grattage des coques de bateaux,
- nettoyage des bateaux, dont les coques recouvertes de peinture antifouling, au moyen de lance à haute pression,
- peinture des bateaux.

L'installation est dimensionnée pour :

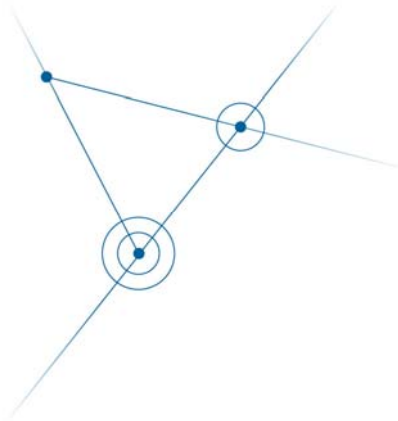
- une centaine d'opérations de carénages par an,

Centre Atlantique

Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00



- au maximum deux carénages de bateaux de 12 m par jour.

L'aire de carénage sera ceinturée par des bourrelets en béton afin de pouvoir collecter l'ensemble des eaux usées. Pendant la phase d'activité, les eaux usées collectées seront traitées avant d'être rejetées dans le réseau d'eaux pluviales. Le traitement consiste en un prétraitement de type décantation lamellaire puis en un traitement de finition sur charbon actif et zéolite. Les objectifs de qualité visés en sortie de traitement sont ceux recommandés par la DDTM 56.

En dehors de la phase d'utilisation de l'aire de carénage, les eaux usées seront directement rejetées dans le réseau d'eaux pluviales. Le rejet du réseau d'eau pluvial se fait dans le bassin rectangulaire située entre le Scorff et le Blavet.

L'Etat initial

Quelques compléments concernant les données du rapport peuvent être apportées.

Concernant le suivi de la contamination microbiologique, les résultats 2016 du REMI (Réseau de Surveillance de la contamination Microbiologique) issus du bulletin de la surveillance 2017 sur le point REMI « Galèze » confirme les résultats acquis en 2015¹ présentés dans le rapport.

Concernant la contamination chimique du ROCCH (Réseau de la surveillance de la Contamination Chimique), les résultats (des moules) au niveau du point de la jument (exutoire du Blavet et du Scorff) montrent des niveaux de contamination élevée en PCB mais en légère diminution^{1,2}.

Les résultats de la campagne ROCCHSED 2015-2016, obtenus dans le cadre du réseau ROCCH, montre une contamination élevée en PCB des sédiments des masses d'eau de transition du Scorff et du Blavet². Les stations de suivi sont localisées en amont de la zone du projet (ilot S).

La contamination en TBT mesurée dans la rade de Lorient via l'imposex montre une contamination d'un niveau élevé². L'imposex permet d'évaluer la contamination en TBT d'un secteur en étudiant les effets biologiques qui apparaissent chez certains organismes après exposition au TBT.

Enfin concernant les usages, il est mentionné p.42, la présence de zone conchylicole en amont alors qu'en page 45, il est noté « l'absence de zones conchylicoles dans l'environnement proche du projet ». Or aucun élément présenté

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre Atlantique

Rue de l'Île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

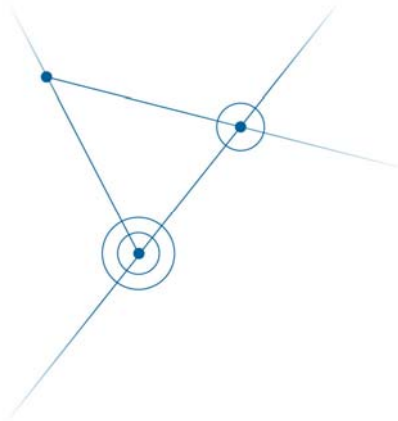
Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr

¹ http://envlit.ifremer.fr/content/download/83324/603148/file/Bull_2017_TM.pdf

² Chiffolleau Jean-Francois (2017). La contamination chimique sur le littoral Loire-Bretagne. Résultats de 35 années de suivi du Réseau d'Observation de la Contamination Chimique. RST.RBE-BE/2017.02. <http://archimer.ifremer.fr/doc/00405/51617/>



dans le dossier ne permet d'écarter l'influence des eaux du bassin sur les zones conchylicoles situées en amont.

Les effets

Il n'est pas clairement mentionné dans le dossier que le sol de la zone de carénage sera lavé en fin de période d'utilisation. Si le sol n'est pas lavé, les premières eaux pluviales lessiveront le sol emportant les contaminants issus des activités de carenage. Il n'est donc pas envisageable de « by-passer » ces premières eaux pluviales.

A l'exception du point précisé ci-dessus, si l'ouvrage est bien dimensionné et correctement utilisé, il convient de penser que les effets de l'installation de cette aire de carenage seront positifs par rapport à la situation actuelle. On peut également espérer que cette installation pourra limiter les carenages sauvages.

Les mesures

Nous recommandons que le lavage de la zone soit effectué impérativement en fin d'utilisation et avant la mise en place du by-pass pour la situation hors utilisation.

Si l'utilisation du TBT est interdite depuis de nombreuses années, nous ne disposons pas des éléments pour montrer que la pollution élevée observée est uniquement une pollution rémanente. Nous recommandons donc de mettre en place des mesures pour s'assurer qu'il n'y aura aucune utilisation du TBT sur cette aire de carénage.

3-Avis de l'Ifremer

L'Ifremer émet un **avis favorable** au travaux, sous réserve de l'application des mesures proposées.

Le Chef de Station,
Nathalie Cochenec-Laureau

Copie : Unité Littoral / Direction Centre de Brest /Chrono

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre Atlantique
Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3 - France
+33 (0)2 40 37 40 00

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr

